

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 21 NOVEMBRE 2019**

**MISE EN PLACE DE LA SEANCE**

<b>QUESTIONS</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
<b>1</b>	<p><b>Désignation du secrétaire de séance - Vote</b></p> <p>Monsieur Gilbert COULON est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

<b>QUESTIONS</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
<b>I-1</b>	<p><b>Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2019</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2019.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

<b>QUESTIONS</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
<b>I-2</b>	<p><b>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</b></p> <p>Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le conseil de communauté du 26 septembre 2019.</p>	<b>David MARTI</b>

	Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

### QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>I-3</b>	<p><b>Délégation de certaines attributions du conseil au bureau et au Président</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'abroger sa délibération de délégation d'attributions en date du 20 décembre 2017 ;</li> <li>- De déléguer, pour la durée du mandat, au bureau communautaire d'une part, et au Président de la CUCM d'autre part, les attributions listées ci-dessous ;</li> <li>- De préciser que le Président a la possibilité de subdéléguer, par voie d'arrêté, telle ou telle attribution aux vice-présidents, aux conseillers communautaires délégués et aux agents bénéficiaires de délégation de signature.</li> </ul> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p><b>Délégations consenties au Bureau de la Communauté Urbaine :</b></p> </div> <p><b>En matière domaniale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition, cession, échange de terrains, bâtis ou non, dont le montant est supérieur à 20 000 €, et passation des conventions préalables à ces transactions, à l'exclusion des opérations intervenant en matière économique qui doivent rester du ressort du conseil de communauté;</li> <li>- Conduite des procédures d'enquête publique hors voirie ainsi que prise de tous les actes et avis en lien avec cette procédure ;</li> <li>- Dans le cadre de la procédure d'expropriation, et après que le Conseil ait pris la décision de mettre en œuvre cette procédure, lancer les enquêtes publiques, fixer le montant des indemnités dans la limite de l'estimation des Domaines (+ ou - 10 %) et prendre toute décision en lien avec les enquêtes publiques ;</li> </ul> <p><b>En matière de voirie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décider de l'enfouissement des réseaux de la CUCM ;</li> </ul> <p><b>En matière de logement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition, cession de terrains en vue de la réalisation de logements sociaux ;</li> <li>- Passation des conventions visant des améliorations de service dans le logement social et leurs avenants ;</li> <li>- Attributions des subventions dans le cadre du dispositif GPRU ;</li> <li>- Conclusion des conventions de réservation de logements sociaux suite à garantie d'emprunt et à versement de subventions par la CUCM à l'OPAC ;</li> <li>- Financement de logements locatifs sociaux en PLUS, PLAI, PLS ;</li> <li>- Demande de programmation du financement, à l'Etat, de logements locatifs sociaux ;</li> </ul> <p><b>En matière d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passation des conventions de participation financière des constructeurs aux équipements publics dans le cadre des concessions d'aménagement ;</li> <li>- Dépôt de dossiers d'autorisation et de déclaration pour les projets concernés par les obligations de la loi sur l'eau, conduite des procédures et signature des conventions afférentes ;</li> <li>- Dépôt des dossiers, conduite des procédures et signature des conventions afférentes pour les projets d'aménagement approuvés et soumis aux obligations du code de l'environnement : étude d'impact, études environnementales, inventaires faune/flore, espèces protégées (dont</li> </ul>	<p><b>David MARTI</b></p>

CNPN) ;

- Passation des conventions, à intervenir entre la CUCM et ses communes membres, en matière de superposition d'affectation du domaine public ;

**En matière de finances et de patrimoine :**

- Prononcer les admissions en non-valeur ;
- Approuver les garanties d'emprunt et leurs avenants, portant sur le logement social, et les EHPAD, dont le montant est supérieur à 500 000 € ;
- Procéder à l'achat, à la vente de gré à gré, à la sortie de l'actif et à la réforme de biens mobiliers dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € ;
- Négociation et conclusion des opérations de vente et d'achat de véhicules et de matériels ;

**En matière d'informatique et de TIC :**

- Conclusion de convention avec les communes membres en matière de technologie de l'information et de la communication, et le cas échéant, fixer la durée d'amortissement du fonds de concours octroyé ;
- Passation et signature des conventions à intervenir avec les communes pour l'accès des écoles au haut débit ;
- Conclusion de conventions avec les communes pour la mise à disposition à titre gratuit de matériel informatique mobile (type tablettes, vidéoprojecteurs, consoles vidéos, appareil photo numérique..) ;
- Passation et signature des conventions relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des données numériques relatives aux installations de transport d'électricité ;

**En matière de transports :**

- Passation des conventions de délégation de compétences avec les communes membres en matière de transports scolaires ;
- Passation des conventions à conclure avec le département, ou avec la région, en matière de transports, notamment scolaires ;

**En matière de marchés publics :**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs marchés subséquents dont le montant individuel est compris entre 90 000 et 1 999 999 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (marchés de travaux, de fournitures ou de services).
- Il est précisé que le terme « marché » désigne le contrat conclu individuellement avec l'entreprise retenue lors de l'attribution et ceci sans prise en compte, pour l'application de la présente délégation, du montant total de la procédure globale qui a pu être organisée en raison notamment du montant total de l'opération de travaux, de la sous-famille de nomenclature interne ou de l'unité fonctionnelle de fournitures et services qui a été lancée pour l'attribution des différents marchés à intervenir.
- Le seuil de délégation s'apprécie indépendamment de la procédure de passation mise en œuvre et chaque lot doit donc être pris en compte de manière individuelle pour apprécier ce seuil de délégation
- Prendre les décisions suivantes pour les marchés de maîtrise d'œuvre, dont le montant est compris entre 90 000 et 1 999 999 € HT (il est précisé que le terme de marché désigne le contrat individuel passé avec le maître d'œuvre, indépendamment du montant total figurant dans la nomenclature interne ou l'unité fonctionnelle définie en amont et ayant généré le type de procédure) ; déterminer la localisation de l'opération, en définir le programme, en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle et, le cas échéant, fixer le montant de la prime à verser aux candidats, fixer de la même façon le montant des indemnités à allouer aux personnes participant aux jurys en raison de leur qualification professionnelle ;
- Constitution de groupement de commande, passation de la convention et désignation des représentants de la CUCM ;
- Annulation des pénalités de retard en matière de marchés publics et de délégation de service public ;

**En matière de personnel :**

- Création et transformation, suppression des emplois permanents/non-permanents, ainsi que des emplois pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité ;
- Mise à jour du tableau des effectifs ;
- Création d'emplois d'avenir, de contrats aidés, contrats unique d'insertion, services civiques ;
- Passation des conventions à intervenir avec la Protection Judiciaire de la jeunesse pour l'accueil des jeunes condamnés à une peine d'intérêt général ;
- Passation et signature des conventions de mise à disposition de personnel ;

**Pour l'écomusée :**

- Instruction des dossiers administratifs concernant le fonctionnement courant des musées communautaires et n'entraînant aucun coût financier pour la communauté urbaine (versement d'images sur la base Joconde, démarches pour l'obtention d'un numéro ISBN nécessaire à la commercialisation de nos publications..) ;
- Passation de conventions portant donation à la communauté urbaine d'objets destinés à enrichir ses collections, que ce soit avec des particuliers ou avec des institutionnels ;
- Passation des conventions de billetterie conclues entre l'écomusée et d'autres structures ;
- Passation des conventions de partenariat entre l'écomusée et les établissements scolaires ;

**En matière d'eau et d'assainissement :**

- Passation de convention de vente et d'achat d'eau avec les communes, les EPCI, Voies Navigables de France ou les sociétés privées ;
- Passation des conventions de déversement des eaux usées ;
- Demandes de participation financière pour les projets menés dans le cadre de la compétence eau et assainissement ;
- Passation des conventions concernant la préservation de la ressource en eau du territoire de la CUCM ;
- Passation et signature des conventions tripartites pour l'admission et le traitement des

graisses et matières de vidange ;

#### **A titre divers**

- Passation des conventions de maîtrise d'ouvrage unique et leurs annexes et des conventions de gestion d'équipement, avec les communes membres de la communauté urbaine
- Passation des conventions avec l'Aéroclub du Bassin Minier ;
- Passation de conventions, en matière de développement économique, n'engageant pas financièrement la CUCM ;
- Décider de l'adhésion de la Communauté Urbaine à un autre organisme, non Etablissement public intercommunal, procéder à la désignation de ses représentants et décider du versement de la cotisation financière subséquente ;
- Procéder à la désignation des représentants de la CUCM dans les divers organismes ou elle bénéficie d'une représentation ;
- Passation et signature des conventions pour le traitement des imprimés gratuits ;
- Adopter et signer les règlements intérieurs nécessaires au fonctionnement des services de la communauté ou des services mis en place pour les administrés ;

#### **Délégations consenties au Président de la Communauté Urbaine :**

##### **En matière domaniale :**

- Acquisition, cession, échange de terrains, bâtis ou non, dans la limite de 20 000 €, et passation des conventions préalables à ces transactions, à l'exclusion des opérations intervenant en matière économique ;
- Constater la désaffectation, procéder au classement et déclasser des voiries du Domaine Public communautaire, lancer les enquêtes publiques ;
- Décisions d'incorporation et de sortie des biens dans le domaine public (désaffectation et déclasser des biens ; affectation et classement des biens) ;
- Procéder à l'alignement en fonction des documents d'urbanisme ;
- Décider des conventions d'occupation du Domaine Public à passer avec les opérateurs de télécommunications pour l'implantation des équipements de radiotéléphonie et de fixer le montant des redevances afférentes, la même délégation étant accordée pour les avenants ;
- Convention de concession et de constitution de servitude à intervenir avec les particuliers et les opérateurs pour notamment les réseaux de gaz et d'électricité notamment ainsi que le montant de l'indemnisation à verser à ce titre ;
- Décider des conventions d'occupation du Domaine Public, notamment celles à passer avec les opérateurs de télécommunication pour l'enfouissement et l'extension des réseaux, pour le raccordement au réseau d'assainissement des industriels et avec le SYDESL ou d'autres opérateurs privés pour l'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques ; décider des conventions d'occupation du Domaine Public à passer avec le département, dans le cadre de travaux de voirie, et de fixer le montant des redevances afférentes. La même délégation est accordée pour les avenants modifiant les conventions précitées ;
- Signer les devis transmis par les entreprises de vente d'électricité dans le cadre de la redevance d'occupation du domaine public ;
- Approuver les opérations foncières à régulariser par un acte administratif et autoriser la signature dudit acte administratif ;
- Décider des occupations temporaires des propriétés privées et de l'indemnisation des propriétaires ;
- Passation et signature de conventions avec l'ensemble des concessionnaires et opérateurs de téléphonie pour les raccordements ou extensions de réseaux ;
- Passation et signature de conventions avec les opérateurs de gaz et d'électricité et avec les particuliers pour les raccordements ou extensions de réseaux ;
- Passation et signature des conventions autorisant la communauté à intervenir sur des terrains appartenant à des personnes privées, et cela pour réaliser des études, des diagnostics ou des sondages préalables à des travaux publics dans le cadre des projets d'aménagement communautaire ;
- Indemnisation des dommages de travaux publics dans le cadre des travaux communautaires
- Passation et signature des conventions à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier pour autoriser ce dernier à mener les négociations et à faire son affaire des acquisitions réalisées pour le compte de la CUCM ;
- Autoriser le concessionnaire à céder des biens pour le compte de la CUCM dans le cadre d'une Zone d'Aménagement concertée ;

##### **En matière d'urbanisme**

- Exercer au nom de la Communauté Urbaine les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme ;
- Déléguer ponctuellement le droit de préemption, pour l'acquisition du bien qui fait l'objet d'une DIA, notamment à l'Etablissement Public Foncier ou à l'une des communes de la CUCM qui a un projet communal à mener pour réaliser une opération, ou une des actions listées à l'article L300-1 du code de l'urbanisme ;
- Décider du transfert, dans le domaine public communautaire, des voiries et des équipements réalisés par les lotisseurs (publics ou privés) et de signer les conventions subséquentes ainsi que les actes authentiques ;
- Approuver les projets et de déposer les autorisations d'occupation des sols subséquentes au nom de la CUCM, maître d'ouvrage (permis d'aménager, de démolir, de construire, déclarations préalables et demande de certificats d'urbanisme) selon les dispositions du Code de l'urbanisme ;
- Dépôt des dossiers de candidature aux appels à projets en matière d'urbanisme et d'environnement ;
- Dépôt de dossiers de demande de subventions pour les études d'urbanisme (études urbaines, environnementales, d'habitat et de déplacements) et signature des documents afférents ;
- Dépôt de dossiers d'examen au cas par cas auprès de la DREAL dans le cadre d'aménagements ;
- Décider de la signature des conventions d'extension des réseaux de gaz pour desservir les lotissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM et d'en fixer, le cas échéant, les modalités financières. La même délégation est accordée pour leurs avenants ;
- Signature des procès-verbaux de remise d'ouvrages ;

#### **En matière juridique**

- Intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle dans tous les cas, et sans aucune restriction, c'est-à-dire du fait de l'ensemble de ses activités, agents et biens, de ses droits et obligations et devant toutes les juridictions tant administratives, commerciales, pénales, civiles, etc... sans exception et ce, par toutes voies d'action, d'intervention ou autre, tant en première instance qu'en appel ou cassation, ou pour des procédures d'urgence, etc... ainsi qu'auprès des organes obligatoirement ou facultativement compétents pour l'examen de voies de droit préalables à la saisine de la justice ; décider de se désister des actions intentées ;
- Décider de missionner, rémunérer et régler les frais d'avocats, huissiers, experts et notaires dans la limite d'honoraires inférieurs à 89 999 € HT ;
- Passation des avenants aux contrats de crédit-bail ;
- Saisir, pour avis, la commission consultative des services publics locaux afin qu'elle examine annuellement le fonctionnement des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière et afin qu'elle donne un avis consultatif sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat ;
- Décider et signer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes et, le cas échéant, de décider de la vente des véhicules accidentés à la compagnie d'assurance ;
- Prévenir ou régler par transaction, conformément à l'article 2044 du Code Civil, les litiges nés ou à naître, et notamment les sinistres non garantis par les contrats d'assurances ou inférieurs aux montants des franchises ;
- Décider de la conclusion et de la révision, de la résiliation des baux immobiliers, des commodats (prêts à usage) et des conventions d'occupation ainsi que des promesses et ceci quel que soit leur durée, que la CUCM soit propriétaire ou occupant ;
- Décider des mandats spéciaux à accorder aux élus et des conditions de remboursement en matière de commissions des services publics locaux, déterminer les conditions dans lesquelles les listes doivent être déposées avant les élections ;

#### **En matière de logement**

- Prendre toute décision, et de signer tout document, relatif au séjour des gens du voyage sur les aires d'accueil aménagées et gérées par la communauté urbaine ;
- Attribution des subventions dans le cadre de l'OPAH ;

#### **En matière de finances et de patrimoine**

- Approuver les garanties d'emprunt, et leurs avenants, portant uniquement sur le logement social et les EHPAD, plafonnées à 500 000 € ;
- Procéder à l'achat, à la vente de gré à gré et à la réforme de biens mobiliers d'un montant inférieur à 90 000 € ;
- Donner l'autorisation à des particuliers de procéder à de l'élagage ou à des coupes de bois sur des terrains appartenant à la CUCM ;
- Accepter les dons et legs
- Accepter les devis établis par ErDF, ou par le SYDEL 71, fixant le montant de la participation pour les extensions des réseaux électriques rendues nécessaires par la délivrance des autorisations d'urbanisme ;
- Fixer la participation financière à verser au Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (le SYDESL 71) lorsque le syndicat réalise des travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain communautaires ;
- Fixer la participation financière à verser aux opérateurs de téléphonie lorsque l'opérateur réalise des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication, à la faveur des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, et signer les conventions subséquentes ;
- Créer et/ou supprimer des régies comptables et fixer le montant de l'indemnité à verser aux régisseurs et à leurs mandataires ou suppléants ;
- Procéder à la réalisation de nouveaux emprunts de toute nature notamment des emprunts obligataires ou en devises, à court, moyen ou long terme, destinés au financement des investissements prévus dans le budget, dans la limite du montant inscrit dans celui-ci. Les emprunts pourront faire l'objet d'un amortissement linéaire, le cas échéant avec faculté de procéder à un différé d'amortissement, ou d'un remboursement in fine. Les contrats d'emprunts pourront inclure des stipulations permettant de procéder à des tirages échelonnés dans le temps, des remboursements anticipés et/ou des consolidations. Les index qui pourront être utilisés pour la fixation des taux d'intérêts seront notamment l'EURIBOR, l'EONIA ou l'inflation. Les taux d'intérêt pourront être fixes ou variables ;
- Passer à cet effet les actes, contrats et avenants pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts contractés, à savoir le réaménagement de la dette par la renégociation, le remboursement anticipé avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt ; A ce titre, le Président pourra notamment réaménager la dette de la manière suivante :
  - en passant d'un taux variable à un taux fixe ou d'un taux fixe à un taux variable ;
  - en modifiant une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
  - en instaurant des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé ou de consolidation ;
  - en modifiant la durée du prêt ;
  - en procédant à un différé d'amortissement ;
  - en modifiant la périodicité et le profil de remboursement ;
- Prendre toute mesure pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, et de signer des contrats d'ouverture de crédits ;
- Recourir à des instruments de couverture (contrats d'échange de taux ou SWAP, d'accord de taux futurs, de terme contre terme, de garantie de taux plafond et/ou de taux plancher dont les index pourront être T4M, TAM, EONIA, TMO, TME, EURIBOR...) et donc de :
  - lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
  - retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
  - passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
  - résilier l'opération arrêtée,
  - signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées précédemment.
- Approuver les plans de financement définitifs, déposer les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financiers, et mener à bien l'ensemble des démarches afférentes, au titre du contrat de territoire de la communauté urbaine, du feder, feader, leader et du contrat de ville ;

<p>- Se prononcer sur les actions réalisées par les communes au titre du contrat de territoire, du contrat de ruralité, du feder, leader, leader et du contrat de ville ;</p> <p>- Prendre les décisions administratives de consignation et signer les documents afférents ;</p> <p>- Dépôt des dossiers de demandes de subventions et du plan de financement au titre du fonds de soutien à l'investissement public local ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>En matière de marchés publics :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents dont le montant individuel est inférieur ou égal à 89 999 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (marchés de travaux, de fournitures ou de services). Il est précisé que le terme « marché » désigne le contrat conclu individuellement avec l'entreprise retenue lors de l'attribution et ceci sans prise en compte, pour l'application de la présente délégation, du montant total de la procédure globale qui a pu être organisée en raison notamment du montant total de l'opération de travaux, de la sous-famille de nomenclature interne ou de l'unité fonctionnelle de fournitures et services qui a été lancée pour l'attribution des différents marchés à intervenir.</li> <li>Le seuil de délégation s'apprécie indépendamment de la procédure de passation mise en œuvre et chaque lot doit donc être pris en compte de manière individuelle pour apprécier ce seuil de délégation.</li> <li>- Prendre les décisions suivantes pour les marchés de maîtrise d'œuvre, dont le montant est inférieur ou égal à 89 999 € HT (il est précisé que le terme de marché désigne le contrat individuel passé avec le maître d'œuvre, indépendamment du montant total figurant dans la nomenclature interne ou l'unité fonctionnelle définie en amont et ayant généré le type de procédure) ; déterminer la localisation de l'opération, en définir le programme, en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle et, le cas échéant, fixer le montant de la prime à verser aux candidats, fixer, de la même façon, le montant des indemnités à allouer aux personnes participant aux jurys en raison de leur qualification professionnelle.</li> <li>- Conclusion des avenants de cession en matière de marché public sans limitation de montant et, d'une façon générale, conclusion de tous les avenants qui n'ont pas d'incidence financière et qui ne visent pas non plus à modifier les délais d'exécution du marché auxquels ils se rapportent ;</li> <li>- Passation des avenants, en matière de marchés publics et de contrats de délégation de service public, pour prendre en compte les évolutions ou les changements affectant les indices ;</li> </ul> </li> <li>• <b>En matière de personnel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attribuer la dotation d'habillement et d'équipement de certains personnels, dans les limites réglementaires et procéder à l'affectation des véhicules communautaires ;</li> <li>- Fixer la liste des emplois ouvrant droit à une concession de logement au titre des régimes de la « nécessité absolue de service » ou de la « convention précaire avec astreinte » ;</li> <li>- Prendre les décisions relatives à la formation du personnel ;</li> <li>- Signature des conventions pour l'accueil et la rémunération des stagiaires ;</li> </ul> </li> <li>• <b>Pour l'écomusée et le service communication</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passation de conventions de dépôts-ventes, que la communauté urbaine soit déposant ou dépositaire, par lesquelles des publications ou des objets divers sont confiés pour être vendus, moyennant commission.</li> <li>- Passation de conventions portant sur le droit d'auteur, que ces conventions concernent l'acquisition par la communauté urbaine du droit d'exploiter l'image d'un bien, ou bien qu'elles permettent de céder à un tiers le droit de reproduction ou le droit de représentation d'un bien pour lequel la communauté est propriétaire ou exploitant des droits d'auteur ;</li> <li>- Passation et signature de conventions de prêts d'objets ou d'expositions que la CUCM bénéficiaire de ces prêts ou qu'elle autorise ces prêts ;</li> <li>- Passation et signature des conventions à intervenir avec des particuliers ou des professionnels pour l'utilisation du jardin de la villa Perrusson ;</li> </ul> </li> <li>• <b>En matière informatique et TIC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passations des conventions d'achat de données informatiques à des organismes publics ou privés ;</li> <li>- Passation des conventions d'échange et de mise à disposition, à titre gracieux, de données ;</li> <li>- Convention pour la cession, à titre gratuit, de matériels et logiciels à des associations de parents d'élèves, à des associations de soutien scolaire, ou à des associations d'étudiants ;</li> <li>- Convention de gestion du système d'information de certaines entités ;</li> <li>- Déclaration à la CNIL lors de la mise en place d'un nouveau logiciel informatique ;</li> <li>- Demande de certificats électroniques pour le transfert de données électroniques de manière sécurisée ;</li> <li>- Achat de certificats électroniques ;</li> <li>- Passation et signature des conventions relatives aux accès, services et contenu numérique au profit des écoles ;</li> <li>- Passation et signature des conventions relatives aux Espaces Numérique de Travail ;</li> </ul> </li> <li>• <b>A titre divers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passation et signature des conventions relatives aux conditions de sécurité sur les chantiers de la communauté ;</li> <li>- Attribution de fonds de concours aux communes pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'entretien des chemins ruraux ; fixation de la durée d'amortissement de ces fonds de concours ;</li> <li>- Signature des demandes de certificats d'économie d'énergie et notamment des attestations sur l'honneur ;</li> <li>- Signature des protocoles de sécurité, des déclarations conjointes d'absence de plan de prévention et des permis feu.</li> <li>- Avis sur l'ouverture des commerces au-delà de 5 dimanches dans l'année sur saisine du maire de la commune d'implantation</li> <li>- Signature des PV de remise d'ouvrage lorsqu'ils ne sont pas annexés à une convention de maîtrise d'ouvrage unique.</li> <li>- Attribution et versement des aides aux exploitants agricoles pour l'installation de compteurs vert ;</li> <li>- Attribution et versement des aides aux exploitants agricoles pour la réalisation de travaux de forage ou de retenue d'eau.</li> <li>- Attribution et versement de fonds de concours aux communes pour la réalisation de</li> </ul> </li> </ul>	
---	--

	<p>travaux de forage ou de retenue d'eau destinés à une utilisation conjointe des exploitants agricoles ;</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

### QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>I-4</b>	<p><b>Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la CUCM</b></p> <p>Le conseil prend acte du rapport annuel, annexé à la présente délibération, relatif à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la CUCM.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

### QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>I-5</b>	<p><b>Création d'un service commun "Ingénierie et supports techniques des services numériques" - Autorisation de signature de la convention cadre et de ses annexes</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De créer un service commun dédié à l'ingénierie et aux supports techniques des services numériques qui assurera la mise à disposition partielle, au profit des communes, de certains personnels affectés à la Direction des Services d'Information et d'Information Géographiques (DSIIG) et la mutualisation des moyens matériels et techniques nécessaires,</li> <li>- D'approuver les termes de la convention de création de service commun à intervenir entre la CUCM et ses communes membres,</li> <li>- D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention et ses annexes.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Montserrat REYES</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>II-1</b>	<b>Débat d'Orientation Budgétaire</b>  Le conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2020, sur la base du rapport présenté dans la délibération.  Adopté : OUI  Nombre de votants : 70. (dont 11 pouvoirs)  Observations : Adoption à l'unanimité.	<b>Hervé MAZUREK</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>II-2</b>	<b>Budget Principal - Vote d'une décision modificative</b>  Le conseil décide :  - D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.  Adopté : OUI  Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)  Observations : Adoption à la majorité.	<b>Hervé MAZUREK</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>II-3</b>	<b>Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative</b>  Le conseil décide :  - D'adopter la décision modificative du budget annexe eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.  Adopté : OUI  Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)  Observations : Adoption à la majorité.	<b>Hervé MAZUREK</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>II-4</b>	<p><b>Budget annexe Assainissement collectif - Vote d'une décision modificative</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'adopter la décision modificative du budget annexe assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	<b>Hervé MAZUREK</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>II-5</b>	<p><b>Réaménagement contrat de prêt Caisse Française de Financement Local - Etalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipé</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'autoriser dans le cadre de l'opération de refinancement à intervenir au 1<sup>er</sup> décembre 2019, la mise en œuvre du principe d'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé sur une durée de 22 ans, pour l'emprunt n° MON529177EUR contracté auprès de la Caisse française de financement local sur le budget assainissement collectif.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	<b>Hervé MAZUREK</b>

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>II-6</b>	<p><b>Transport urbain - Convention de mandat relative à la perception et au reversement des recettes - Autorisation de signature</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes de la convention de mandat pour la perception et le reversement des recettes auprès de la trésorerie principale, à intervenir dans le cadre de l'exécution du contrat de régie intéressée pour le service public des transports urbains,</li></ul>	<b>Hervé MAZUREK</b>

	<p>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	
--	---	--

### QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																					
<b>II-7</b>	<p><b>AP/CP Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité - Ajustement de l'échéancier</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour les fonds de soutien pour les chemins ruraux et pour l'accessibilité comme suit :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="font-size: small;">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2" style="font-size: small;">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2" style="font-size: small;">Montant de l'AP (C)</th> <th colspan="5" style="font-size: small;">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th style="font-size: x-small;">2016</th> <th style="font-size: x-small;">2017</th> <th style="font-size: x-small;">2018</th> <th style="font-size: x-small;">2019</th> <th style="font-size: x-small;">2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="font-size: x-small;">Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité</td> <td style="font-size: x-small;">PECAV - 058</td> <td style="font-size: x-small;">1 028 684</td> <td style="font-size: x-small;">49 650</td> <td style="font-size: x-small;">47 950</td> <td style="font-size: x-small;">185 177</td> <td style="font-size: x-small;">306 971</td> <td style="font-size: x-small;">438 936</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de l'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)					2016	2017	2018	2019	2020	Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité	PECAV - 058	1 028 684	49 650	47 950	185 177	306 971	438 936	<b>Hervé MAZUREK</b>
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de l'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)																	
		2016	2017	2018		2019	2020																
Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité	PECAV - 058	1 028 684	49 650	47 950	185 177	306 971	438 936																

### DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>III-1</b>	<p><b>LE CREUSOT - Cœur de Ville - Autorisation de signature d'un avenant n°1 à la convention</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention « Action Cœur de Ville »,</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Evelyne COUILLEROT</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-1</b>	<p><b>Alimentation en eau des exploitations agricoles</b> <b>- Aide aux investissements - Adoption du règlement d'intervention</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver le règlement d'intervention d'aides pour le soutien des exploitations agricoles à l'investissement matériel en lien avec la ressource en eau joint en annexe,</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'application de ce dit règlement.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-2</b>	<p><b>Alimentation en eau des exploitations agricoles</b> <b>- Règlement de fonds de concours - Approbation</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver le règlement de fonds de concours contribuant à alimenter en eau les exploitations agricoles.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-3</b>	<p><b>Alimentation en eau des exploitations agricoles</b> <b>- Autorisation de signature des conventions d'accès aux plans d'eau communautaires</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver l'accès des agriculteurs aux plans d'eau communautaires précités afin qu'ils puissent y prélever l'eau dont ils ont besoin pour leurs exploitations,</li></ul>	<b>David MARTI</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes des conventions d'accès et de prélèvement à intervenir avec les agriculteurs concernés,</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions précitées.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

<b>QUESTIONS</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
<b>IV-4</b>	<p><b>Alimentation en eau des exploitations agricoles - Participation financière à la mise en œuvre de compteurs "verts" par les professionnels</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver le dispositif de participation financière à la mise en place de comptage différencié dit « vert » tel que décrit ci-avant,</li> <li>- De fixer à 40 % le montant de l'aide accordée aux exploitants agricoles sur la base de la facture dûment acquittée,</li> <li>- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne du budget eau concernée.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																																	
<b>IV-5</b>	<p><b>MONTCHANIN - ZA Henri-Paul Schneider - Vente de terrains, terrains bâtis et voiries au Groupe CAYON et régularisation foncière</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De vendre à la CIVAD, dont le siège social est situé cité Henri Paul, 71210 MONTCHANIN, représenté par Monsieur Jean-Paul CAYON, Président Directeur Général, un tènement immobilier d'une superficie totale approximative de 8 500 m<sup>2</sup> sis ZA Henri-Paul Schneider à Montchanin (71210) composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Section AO n° 6 pour 3 558 m<sup>2</sup> : bâtiment anciennement à usage industriel, comprenant un rez-de-chaussée et 2 plateaux ouverts en étage ; superficie utile 2 300 m<sup>2</sup> ;</li> <li>• Section AO 1 pour partie pour environ 1 520 m<sup>2</sup> : bâtiment anciennement à usage de bureaux, comprenant un rez-de-chaussée et un étage : superficie utile 656 m<sup>2</sup> ;</li> <li>• Section AO 1 pour partie : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Terrain d'environ 1 250 m<sup>2</sup> situé rue François Bourdon ;</li> <li>○ Bande de terrain non aménagé d'environ 310 m<sup>2</sup> ;</li> </ul> </li> <li>• Section AO n° 19 pour 546 m<sup>2</sup> : bande de terrain non aménagé ;</li> <li>• Section AO n° 7 pour 273 m<sup>2</sup> : terrain en nature de voirie ;</li> <li>• Section AO n° 9 pour 312 m<sup>2</sup> : terrain en nature de voirie ;</li> <li>• Voirie non cadastrée pour environ 659 m<sup>2</sup>: parties Place de la Fonderie ;</li> </ul> </li> <li>- De créer les servitudes suivantes sur la commune de MONTCHANIN, zone Henri-Paul :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Section</th> <th style="width: 20%;">Numéro</th> <th style="width: 65%;">Désignation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AO</td> <td>Délaissés de voirie Place de la Fonderie</td> <td>Servitude pour le réseau d'eau potable ;</td> </tr> <tr> <td>AO</td> <td>1 (entrée du site)</td> <td>Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b>, canalisation en béton diam. 200 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b>, canalisation en PVC, diam. 70 mm ;</td> </tr> <tr> <td>AO</td> <td>1 (le long de la rue François Bourdon)</td> <td>Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b>.</td> </tr> <tr> <td>AO</td> <td>5</td> <td>Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b>, canalisation en béton diam. 200 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b>, collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b>.</td> </tr> <tr> <td>AO</td> <td>6</td> <td>Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b>, canalisation en PVC, diam. 70 mm et poste de refoulement ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b>, collecteur public en béton, diam. 1200 mm ;</td> </tr> <tr> <td>AO</td> <td>7</td> <td>Servitude pour le réseau d'eau potable ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b>.</td> </tr> <tr> <td>AO</td> <td>Délaissés de voirie entre la parcelle n°7 et la n°9</td> <td>Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b>, canalisation de refoulement en PVC, diam. 70 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b>, collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b>.</td> </tr> <tr> <td>AO</td> <td>9</td> <td>Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b>.</td> </tr> <tr> <td>AO</td> <td>13</td> <td>Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b>, canalisation en PVC, diam. 70 mm et poste de refoulement Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b>, collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b>.</td> </tr> <tr> <td>AO</td> <td>23 (Rue Henri-Paul Schneider)</td> <td>Servitude pour le réseau d'eau potable ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b>, canalisation en béton diam. 200 mm ;</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De fixer le prix total de cette vente à la somme de 241 605 € HT ;</li> </ul>	Section	Numéro	Désignation	AO	Délaissés de voirie Place de la Fonderie	Servitude pour le réseau d'eau potable ;	AO	1 (entrée du site)	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en béton diam. 200 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , canalisation en PVC, diam. 70 mm ;	AO	1 (le long de la rue François Bourdon)	Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .	AO	5	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en béton diam. 200 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .	AO	6	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en PVC, diam. 70 mm et poste de refoulement ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ;	AO	7	Servitude pour le réseau d'eau potable ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .	AO	Délaissés de voirie entre la parcelle n°7 et la n°9	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation de refoulement en PVC, diam. 70 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .	AO	9	Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .	AO	13	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en PVC, diam. 70 mm et poste de refoulement Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .	AO	23 (Rue Henri-Paul Schneider)	Servitude pour le réseau d'eau potable ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en béton diam. 200 mm ;	<b>Olivier PERRET</b>
Section	Numéro	Désignation																																	
AO	Délaissés de voirie Place de la Fonderie	Servitude pour le réseau d'eau potable ;																																	
AO	1 (entrée du site)	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en béton diam. 200 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , canalisation en PVC, diam. 70 mm ;																																	
AO	1 (le long de la rue François Bourdon)	Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .																																	
AO	5	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en béton diam. 200 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .																																	
AO	6	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en PVC, diam. 70 mm et poste de refoulement ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ;																																	
AO	7	Servitude pour le réseau d'eau potable ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .																																	
AO	Délaissés de voirie entre la parcelle n°7 et la n°9	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation de refoulement en PVC, diam. 70 mm ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .																																	
AO	9	Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .																																	
AO	13	Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en PVC, diam. 70 mm et poste de refoulement Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux pluviales</b> , collecteur public en béton, diam. 1200 mm ; Servitude pour le réseau de la <b>fibres optique</b> .																																	
AO	23 (Rue Henri-Paul Schneider)	Servitude pour le réseau d'eau potable ; Servitude pour le réseau gravitaire des <b>eaux usées</b> , canalisation en béton diam. 200 mm ;																																	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De fixer le montant de l'indemnité globale et forfaitaire des servitudes à 15 000 € ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Me THOMAS CROLLET, notaire à Chagny, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2020 - Nature 7788 – Fonction 90 – 26.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-6</b>	<p><b>Nuclear Valley - SCGI - Attribution d'une subvention dans le cadre du projet FUI COMPO</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver la convention à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté permettant à la CUCM de soutenir le projet COMPO en complément de la Région,</li> <li>- D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;</li> <li>- D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Communauté Urbaine et la société SCGI pour le projet COMPO ;</li> <li>- D'approuver Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;</li> <li>- D'attribuer une subvention d'un montant de 28 226,02 € à la société SCGI ;</li> <li>- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget alloué.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Olivier PERRET</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-7</b>	<p><b>NOVIUM - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver la convention d'application entre la SAS NOVIUM et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention;</li><li>- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à la société NOVIUM ;</li><li>- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Olivier PERRET</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-8</b>	<p><b>MONTCEAU-LES-MINES - 2 rue Darcy - Vente de terrain à la SCI POLITI Investissements</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De céder à la SCI POLITI Investissements, représentée par Monsieur Lionel POLITI, dont le siège social est 2 rue Darcy, 71300 Montceau-les-Mines, une parcelle de terrain sise rue Darcy à Montceau-les-Mines, d'une superficie de 261 m<sup>2</sup>, à prendre sur la section CK (numéro en cours d'attribution par l'établissement du document modificatif du parcellaire cadastral établi par un géomètre-expert) ;</li><li>- De fixer le prix à 8 € le mètre carré, soit un prix total de cette cession à la somme de 2 088 € ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à Montceau-les-Mines, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;</li></ul>	<b>Olivier PERRET</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2020 - Nature 775 - Fonction 90 - 26.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que Cyrille POLITI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-9</b>	<p><b>Filière AES - Centre universitaire Condorcet - Attribution de subvention - Convention d'objectifs - Autorisation de signature</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes de la convention 2020 à intervenir entre l'Université de Bourgogne et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite et d'en assurer la bonne exécution ;</li> <li>- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € attribuée à l'Université de Bourgogne pour l'année 2020 ;</li> <li>- D'imputer la dépense sur les crédits correspondants.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Jérémy PINTO</b>

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-10</b>	<p><b>Fonds d'aide au commerce rural - Ciry-le-Noble - Création commerce Multiservices - Attribution d'une subvention</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser le versement d'une subvention au titre du fonds d'aide au commerce en milieu rural d'un montant de 20 000,00 € à la commune de Ciry-le-Noble pour la réalisation des aménagements d'un commerce multiservices ;</li> </ul>	<b>Alain BALLOT</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2019 article 2042 94.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-11</b>	<p><b>Fonds d'aide au commerce rural - Saint-Eusèbe - Boulangerie LACASSAGNE - Attribution d'une subvention</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser le versement d'une subvention au titre du fonds d'aide au commerce en milieu rural d'un montant de 6 925,00 € à la boulangerie LACASSAGNE pour la réhabilitation de son local commercial ;</li> <li>- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2019 article 2042 94.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Alain BALLOT</b>

### DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VI-1</b>	<p><b>Rapport sur la situation en matière de développement durable de la CUCM pour l'année 2018</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2018 présenté préalablement aux débats sur le projet de budget,</li> <li>- De le transmettre au préfet du département de Saône-et-Loire.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Jean- François JAUNET</b>

## DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VI-2</b>	<p><b>Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2018/2019</b></p> <p>Le conseil prend acte du rapport d'activité du Conseil de Développement Durable pour l'année 2018 - 2019.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Jean-François JAUNET</b>

## DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VI-3</b>	<p><b>Gestion des déchets - CITEO - Contrat pour l'action et la performance (CAP 2022) - Signature d'un avenant</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes de l'avenant au contrat pour l'action et la performance à intervenir avec CITEO,</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat pour l'action et la performance,</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de reprise à venir lors de la mise en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Jean-François JAUNET</b>

## DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VI-4</b>	<p><b>Gestion des déchets - Signature d'un contrat avec l'éco organisme Eco-mobilier pour la période 2018-2023</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes du contrat à intervenir avec l'éco-organisme Eco-mobilier</li></ul>	<b>Jean-François JAUNET</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat sur la plateforme extranet du site Eco-mobilier.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

### DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																																	
<b>VI-5</b>	<p><b>Evacuation, valorisation de déchets et mise en centre d'enfouissement technique des produits non valorisables provenant des 5 déchèteries de la CUCM - Lots 1 à 10 - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande suivants, à conclure avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 5%;">Lots</th> <th style="width: 70%;">Attributaire</th> <th style="width: 25%;">Montant minimum annuel HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>H. ROUGEOT (Pélichet TP) La Croix des Mâts 71450 - BLANZY</td> <td style="text-align: center;">70 000,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td>SUEZ Centre Est Bât Universaône 18, rue Félix Mangini 69009 - LYON</td> <td style="text-align: center;">24 000,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td>PASSARD 3, Boulevard de la Mouillelongue 71210 - TORCY</td> <td style="text-align: center;">5 000,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td>CMR/PASSARD Avenue des Ferrancins - ZI 71210 - TORCY</td> <td style="text-align: center;">100 000,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td>BOURGOGNE Recyclage Travoisy - Ruffey-Les-Beaune BP - 50193 21205 - BEAUNE CEDEX</td> <td style="text-align: center;">15 000,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td>SUEZ OSIS Exploitation de Saône et Loire 72-74 rue de Nancy 71300 - MONTCEAU-LES-MINES</td> <td style="text-align: center;">5 000,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td>CMR/PASSARD Avenue des Ferrancins - ZI 71210 - TORCY</td> <td style="text-align: center;">180 000,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8</td> <td>PASSARD 3, Boulevard de la Mouillelongue 71210 - TORCY</td> <td style="text-align: center;">5 000,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td>EDIB 5, Boulevard de Beauregard 21600 - LONGVIC</td> <td style="text-align: center;">50 000,00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td>SUEZ Centre Est Bât Universaône 18, rue Félix Mangini 69009 - LYON</td> <td style="text-align: center;">15 000,00</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Lots	Attributaire	Montant minimum annuel HT	1	H. ROUGEOT (Pélichet TP) La Croix des Mâts 71450 - BLANZY	70 000,00	2	SUEZ Centre Est Bât Universaône 18, rue Félix Mangini 69009 - LYON	24 000,00	3	PASSARD 3, Boulevard de la Mouillelongue 71210 - TORCY	5 000,00	4	CMR/PASSARD Avenue des Ferrancins - ZI 71210 - TORCY	100 000,00	5	BOURGOGNE Recyclage Travoisy - Ruffey-Les-Beaune BP - 50193 21205 - BEAUNE CEDEX	15 000,00	6	SUEZ OSIS Exploitation de Saône et Loire 72-74 rue de Nancy 71300 - MONTCEAU-LES-MINES	5 000,00	7	CMR/PASSARD Avenue des Ferrancins - ZI 71210 - TORCY	180 000,00	8	PASSARD 3, Boulevard de la Mouillelongue 71210 - TORCY	5 000,00	9	EDIB 5, Boulevard de Beauregard 21600 - LONGVIC	50 000,00	10	SUEZ Centre Est Bât Universaône 18, rue Félix Mangini 69009 - LYON	15 000,00	<b>Jean-Paul LUARD</b>
Lots	Attributaire	Montant minimum annuel HT																																	
1	H. ROUGEOT (Pélichet TP) La Croix des Mâts 71450 - BLANZY	70 000,00																																	
2	SUEZ Centre Est Bât Universaône 18, rue Félix Mangini 69009 - LYON	24 000,00																																	
3	PASSARD 3, Boulevard de la Mouillelongue 71210 - TORCY	5 000,00																																	
4	CMR/PASSARD Avenue des Ferrancins - ZI 71210 - TORCY	100 000,00																																	
5	BOURGOGNE Recyclage Travoisy - Ruffey-Les-Beaune BP - 50193 21205 - BEAUNE CEDEX	15 000,00																																	
6	SUEZ OSIS Exploitation de Saône et Loire 72-74 rue de Nancy 71300 - MONTCEAU-LES-MINES	5 000,00																																	
7	CMR/PASSARD Avenue des Ferrancins - ZI 71210 - TORCY	180 000,00																																	
8	PASSARD 3, Boulevard de la Mouillelongue 71210 - TORCY	5 000,00																																	
9	EDIB 5, Boulevard de Beauregard 21600 - LONGVIC	50 000,00																																	
10	SUEZ Centre Est Bât Universaône 18, rue Félix Mangini 69009 - LYON	15 000,00																																	

## DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VI-6</b>	<p><b>Création du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) (incluant des affluents de la Loire hors Bourbince)</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'annuler la délibération n°19SGADL0122 du 27 juin 2019 ;</li><li>- D'approuver la création du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) en date du 01/01/2020 et l'adhésion de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines ;</li><li>- De transférer au Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme l'exercice de la compétence GEMA telle que prévue à l'article L. 211-7 du code de l'environnement par les items 1, 2, et 8 ;</li><li>- D'approuver les statuts joints à la présente délibération ;</li><li>- De demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre l'arrêté portant création du SMBVAS au 01/01/2020 une fois les conditions prévues au CGCT réunies.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Sylvie LECOEUR</b>

## PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VII-1</b>	<p><b>Travaux de proximité sur l'ensemble du territoire de la CUCM - Lots 1 à 3 - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer les trois accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum, à conclure avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres, l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE - Rue du Bois Clair - BP 90 - 71304 - MONTCEAU-LES-MINES ;</li></ul>	<b>Jean-Paul LUARD</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'imputer les dépenses correspondantes à la ligne budgétaire prévue à cet effet.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

**PROXIMITE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VII-2</b>	<p><b>Déplacements urbains - Avenant n°9 au contrat de délégation du service public transport - Autorisation de signature</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes de l'avenant n°9 au contrat de délégation du service public de Transport de voyageurs de la communauté urbaine à intervenir avec Creusot Montceau Transports,</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant joint en annexe.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Daniel MEUNIER</b>

La séance est levée à 22h05.

Le président,  
**David MARTI**

